



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2023

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 7 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 29/03/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Absents : Mme CHABERT Nadège, M. CONDAT Daniel

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_03_07 – BUDGET 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022_06_03 du 16 juillet 2022 approuvant la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Vu la délibération n°2022_07_01 du 30 septembre 2022, fixant les conditions et durées des amortissements ;

Considérant l'affectation des résultats ;

Considérant les états de section ;

Considérant la dotation aux amortissements ainsi que la reprise des subventions d'investissements rattachées aux biens d'équipement ;

Considérant la liste des subventions allouées aux associations ;

Considérant que, dans le cadre de la nomenclature M57, l'assemblée délibérante, à l'occasion du vote du budget, peut autoriser le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et, dans les limites qu'elle fixe (au maximum 7,5 % des dépenses réelles de chaque section) ;

Considérant que ces mouvements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au contrôle de légalité puis au comptable public et que le maire doit en rendre compte lors de la plus proche séance ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 25 AVR. 2023

ID : 063-216302380-20230407-BP_2023-BF



Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif présenté par M. le maire comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	583 541.76 €	583 541.76 €
Section d' Investissement	511 543.74 €	511 543.74 €
Total du budget primitif 2023	1 095 085.50 €	1 095 085.50 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. AUTORISE M. le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et, dans les limites des taux suivants :

Section de fonctionnement = 5 %

Section d'investissement = 5 %

2. APPROUVE le budget primitif de la commune de Montfermy pour l'exercice 2023 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	583 541.76 €	583 541.76 €
Section d' Investissement	511 543.74 €	511 543.74 €
Total du budget primitif 2023	1 095 085.50 €	1 095 085.50 €

3. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/04/2023
Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE